

Le présent document a pour but de rappeler les informations essentielles à la bonne utilisation de la plateforme du GUICE.

GUICE: Le Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur est une plateforme informatique, accessible 24H/24 par Internet (ou par réseau privé pour les acteurs majeurs) et permettant aux opérateurs d'accomplir l'intégralité des formalités liées aux importations, exportations et transit des marchandises en République Démocratique du Congo. Elle relie tous les acteurs publics et privés participant aux activités du commerce extérieur.

Procédure relative au traitement, dans le GUICE, des amendements d'une Déclaration d'Importation/d'exportation des biens (DIB/DEB) effectués dans ISYS.

1. Présentation globale

- ⇒ Une évolution a été apportée dans le GUICE pour donner la possibilité à la BCC (ISYS) d'envoyer automatiquement au GUICE les Déclarations d'Importations des Biens (DIB) et Déclarations d'Exportation des Biens (DEB) amendées. Suivant le type d'amendement, c'est la banque commerciale ou la Banque Centrale qui effectue l'amendement dans ISYS sur une DIB/DEB déjà existante et initialisée dans le GUICE.
- ⇒ La demande d'amendement de la DIB/DEB est faite par l'importateur ou l'exportateur directement auprès de la Banque commerciale l'ayant octroyé au travers du GUICE.

2. Types d'amendements des DIB/DEB

Il existe onze types d'amendements de DIB/DEB tel que présenté dans ce tableau synthétique.

N°	Type	Explication
1	MODLIC	Modification de Licence : Consiste à modifier les valeurs de certains champs de la licence entre autres: Valeur CIF, FOB, Assurance, Fret, Autres Frais, Nom de l'acheteur, Nom du Fournisseur, Poste d'entrée, Type de contrat, Numéro du contrat, Mode de transport, Devise

2	PROLIC1	1 ère Prorogation par la Banque Commerciale : Le système ajoute une durée de vie à la licence avant expiration : IB 180 jours et EB 90 jours.
3	PROLIC2	2ème Prorogation sur Demande à la BCC : Le système ajoute une durée de vie à la licence avant expiration et après la 1 ^{ère} Prorogation : IB 180 jours et EB 90 jours.
4	PROLIC3	Remise en force : Le système ajoute une durée de vie à la licence après expiration : IB 180 jours et EB 90 jours.
5	ANNLIC	Annulation d'une licence : Le système annule la licence et celle-ci ne peut plus être utilisée (Seulement s'il n'y a pas eu début d'exécution avec ladite licence).
6	TRANSLIC	Transférabilité d'une licence : Transfert d'une licence d'une banque à une autre (changement de banque de la licence).
7	ANNAUTO	Annulation automatique : Opération non implémentée (Pas de TEST).
8	RESTAU	Restauration des licences : Remettre en vie une licence annulée ou apurée par erreur en lui accordant une durée de vie en plus : IB 180 jours et EB 90 jours.
9	PROLIC1F	Forcer 1ère Prorogation par BCC : Equivalent de Prolic1 mais ça passe par une demande.
10	PROLIC2F	Forcer 2ème Prorogation par BCC : Equivalent de Prolic2 mais ça passe par une demande.
11	APURLIC	Apurement de la licence : Clôturer une licence après qu'elle ait connue toutes les opérations.

3. Mode opératoire détaillé de prise en charge des amendements des DIB/DEB dans le GUICE

Ci-dessous le mode opératoire simplifié de la prise en charge des DIB/DEB amendées dans le GUICE

1. La procédure actuellement d'octroi de la demande de la DIB/DEB reste d'application
2. Pour une raison ou une autre, une DIB/DEB initialisée dans le GUICE peut faire l'objet d'un amendement/modification
3. Les conditions d'amendement sont déterminées dans la réglementation de change de la BCC
4. Pour solliciter l'amendement d'une DIB/DEB, l'importateur ou l'exportateur se rapproche de la banque commerciale lui ayant octroyé la DIB/DEB pour remplir les formalités et les contrôles préalables
5. Après vérification de la demande d'amendement, la banque commerciale ou la banque centrale procède à l'amendement de la DIB/DEB directement dans le système ISYS
6. Le système ISYS envoie automatiquement au GUICE la version amendée de la DIB/DEB

7. Lors de la réception de la version amendée de la DIB/DEB, le GUICE crée automatiquement une nouvelle référence AUR rattachée à la DIB/DEB amendée, avec le statut Soumis,
8. Ce nouveau formulaire comporte les informations de la DIB/DEB mise à jour, le formulaire AUR rattaché à la précédente version est ainsi archivé et est disponible dans la Rubrique « Versions »

Documents

Date de création	Type de demande	Acteur propriétaire	Référence	Statut	Actions
11/08/2021 16:20:05	Déclaration d'importation de bien (DIB)	Banque Centrale du Congo	UIEPA FORAGE 2021	Soumis	Consulter
11/08/2021 16:12:46	Déclaration d'importation de bien (DIB)	Banque Centrale du Congo	UIEPA FORAGE 2021	Archivé	Consulter

Versions

Date de création	Date de validation	Statut	Opération	Version	Actions
27/04/2021 11:52	27/04/2021 01:00	Soumis	TRANSLIC-Transférabilité d'une licence	2	Consulter

Afficher les items 1 - 1 de 1

9. Le Champ « Operation » du formulaire AUR indique le type d'amendement qui a été effectué sur la DIB/DEB

DOSSIERS > DOSSIER FSI0000081814

Déclaration d'importation de bien (DIB)

AUR0000035693

Informations réservées à l'autorité

Référence interne d'autorisation DEC2235222-AUR35681-IB	Date de début de validité 05/08/2021 00:00:00	Date de fin de validité 05/08/2022 15:00:00
--	--	--

Commentaire de l'autorité

Informations Générales

Référence SIMK05082021	Code de la banque BKRAW/BANK RAWBANK - Kinshasa	Type de demande FMAURDIB	Identifiant AUR0000035693	Statut Accepté
---------------------------	--	-----------------------------	------------------------------	-------------------

Sous type de demande 20 - IMPORTATION AVEC PAIEMENT AVANT EMBARQUEMENT(imp)	Opération 22-MODUC-Modification d'une licence	Version 2
--	--	--------------

10. Le Champ « Version » du formulaire AUR indique la version de la DIB/DEB, cette version s'incrémente en fonction du nombre d'amendements effectués
11. Pour afficher la version électronique de la DIB/DEB amendée dans le GUICE, l'importateur ou l'exportateur doit s'acquitter du paiement des frais liés à l'amendement
12. Pour ce faire, la banque commerciale crée la facture liée aux frais d'amendement dans le GUICE, le statut de la demande liée à la DIB/DEB amendée passe ainsi de « Soumis » à « En attente de paiement »
13. Contrairement à tous les autres types d'amendement, pour le cas d'un amendement de type « TRANSLIC », c'est la banque commerciale vers laquelle la DIB/DEB est transférée qui se charge de la création de la facture liée aux frais d'amendement dans le GUICE
14. L'importateur ou l'exportateur donne à sa banque commerciale l'ordre de paiement des frais liés à l'amendement
15. La banque commerciale crédite le compte approprié et acquitte la facture liée aux frais d'amendement dans le GUICE, le statut de la facture des frais d'amendement passe à « Payée »

Documents joints								
Identifiant	Date de créat...	Type de demande	Référence	Mont... net	Acteur propriét...	St...	Actions	
<u>INVDIB0000034266</u>	05/08/2021 16:03:08	Facture	DEC223-5222-AUR35681-IB	40.6 USD	BKRAWBANK	Payée	🔍	
GUICE0000034261	05/08/2021 13:37:48	Facture	SEGUCE/FS10000081814/2021	86.2 USD	SEGUCE	Payée	🔍	
INVDIB0000034260	05/08/2021 13:37:39	Facture	DEC223-5222-AUR35681-IB	40.6 USD	BKRAWBANK	Payée	🔍	

16. Le statut de la demande de la DIB/DEB amendée passe du statut « En attente de paiement » au statut « Accepté »

Documents							
Date de création	Type de demande	Acteur propriétaire	Référence	Stat...	Actions		
▶ 11/08/2021 16:55:00	Déclaration d'importation de bien (DIB)	Banque Centrale du Congo	TRANSLIC-FORMS-2021	Accepté	Consulter	PDF	
▶ 11/08/2021 16:49:01	Déclaration d'importation de bien (DIB)	Banque Centrale du Congo	TRANSLIC-FORMS-2021	Archivé	Consulter	PDF	

17. Il sied de préciser que pour un amendement de type « APURLIC », le paiement des frais amendements par l'importateur ou l'exportateur ne s'applique pas, le statut de la demande liée à la DIB/DEB amendée passe automatiquement de « Soumis » à « Accepté »
18. En outre, le paiement des frais liés à l'utilisation de la plateforme GUICE n'est pas exigé pour conditionner l'affichage de la version PDF d'une DIB/DEB amendée, seuls les frais dus à la banque commerciale pour l'amendement sont exigés.

MODELE IB	Code type déclaration	IB
Déclaration d'Importation des Biens	Banque	RAWBANK
	Agence Banque	RAWBANK - Kinshasa
	N° Validation	DEC0000892-32A54C13CDDF-IB
	Sous-type déclaration	23
Je soussigné FORMATION IMP/EXPORT (GLT0000763) 3642, BLVD DU 30 JUIN/GOMBE, KINSHASA, KINSHASA, Congo, The Democratic Republic of the Tel: 243 - referentielrdc@soget.fr N° N.R.C. : 783857374 - N° Impôt : 8537747 - N° Import/Export : PM/PP/0002/CBX-21/000788 HK/Z déclare réaliser l'importation des biens décrits ci-dessous et en être le donneur d'ordre		
Données	A remplir par le déclarant	
1) Poste douanier d'Entrée	KINSHASA/AEROPORT	

19. La DIB/DEB amendée est envoyée automatiquement à l'Office Congolais de Contrôle par le GUICE pour toutes fins utiles notamment pour le processus d'inspection.

Pour tout besoin de support, veuillez entrer en contact avec notre service dédié au support des utilisateurs en écrivant à l'adresse supportclient@segucerdc.cd ou en appelant au numéro +243843385959.

- FIN DE DOCUMENT -